



Conseil du développement industriel

Trente-huitième session

Vienne, 24-26 novembre 2010

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

Situation financière de l'ONUDI

Comité des programmes et des budgets

Vingt-sixième session

Vienne, 7 et 8 septembre 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Situation financière de l'ONUDI

Situation financière de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONUDI au 30 juin 2010.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1	2
II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2010-2011	2-8	2
III. Contributions	9-10	3
IV. Exercice du droit de vote	11-12	4
V. Plans de paiement pluriannuels	13-16	5
VI. Soldes inutilisés des crédits ouverts et intérêts en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget	17-20	6
VII. Mesures à prendre par le Comité	21	7
Annexe		
État des contributions au budget ordinaire		8

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Aperçu général

1. La situation financière au 30 juin 2010 peut, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit:

a) Le montant brut des dépenses engagées au titre du budget ordinaire pour les six premiers mois de l'exercice biennal 2010-2011 s'élèvent à 36,7 millions d'euros, soit 46,1 % du montant brut des prévisions de dépenses approuvées pour 2010;

b) Les dépenses engagées au titre du budget opérationnel se montent à 4 millions d'euros pour la période considérée. Les remboursements au titre des dépenses d'appui et les autres recettes se chiffrent à 6,7 millions d'euros;

c) Les dépenses engagées au titre de la gestion des bâtiments se montent à 13,8 millions d'euros, conformément au plan de travail en vigueur;

d) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement) s'établit à 59,4 millions d'euros, contre 63,8 millions d'euros au 30 juin 2009 et 61,2 millions d'euros au 30 juin 2008;

e) Le taux de recouvrement des contributions pour 2010 est de 55,6 %, contre 51,3 % en 2009 et 62,2 % en 2008;

f) Le taux de recouvrement des arriérés de contribution des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours est de 1,7 %, contre 3,9 % au 30 juin 2009 et 1,8 % au 30 juin 2008;

g) Le montant des contributions non acquittées se chiffre à 149,4 millions d'euros, comme le montre l'annexe au présent document (dont 69,1 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros par l'ex-Yougoslavie), contre 149,7 millions d'euros au 30 juin 2009 et 146,8 millions d'euros au 30 juin 2008;

h) Le solde du Fonds de roulement s'établit à 7 423 030 euros mais, au 30 juin 2010, un montant de 4 811 euros n'y avait pas encore été versé;

i) Un document de séance (PBC.26/CRP.3) sur l'état des contributions et l'exercice du droit de vote au 31 août 2010 sera présenté à la session.

II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2010-2011

Budget ordinaire

2. L'exécution du budget ordinaire biennal a commencé comme prévu. Le taux de recouvrement des contributions ayant été stable et élevé au cours des derniers exercices biennaux, des montants correspondant à l'intégralité des prévisions de dépenses ont été alloués pour 2010 sauf en ce qui concerne les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les voyages où le taux d'exécution a été de 85 % pour permettre la satisfaction de demandes urgentes.

3. Il a été décidé en début d'exercice d'allouer un montant de 79 millions d'euros, dont 53,7 millions d'euros pour le personnel occupant des postes permanents et 25,3 millions d'euros pour toutes les autres catégories de dépenses.

4. Au 30 juin 2010, les dépenses engagées au titre du budget ordinaire s'établissaient à 36,7 millions d'euros, soit 46,1 % du montant brut des prévisions de dépenses pour 2010. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'exercice biennal précédent puisque, au 30 juin 2008, les dépenses engagées au titre du budget ordinaire s'élevaient à 34 millions d'euros, soit 43,4 % du montant brut des dépenses prévues.

Budget opérationnel

5. Des crédits d'un montant de 11,2 millions d'euros ont été alloués au début de 2010, soit 100 % des montants prévus dans le programme et les budgets approuvés.

6. Les dépenses engagées au titre du budget opérationnel s'élevaient à 4 millions d'euros au 30 juin 2010, contre 4,5 millions d'euros au 30 juin 2008 pour l'exercice biennal précédent.

7. Les dépenses relatives à l'exécution des activités de coopération technique pendant le premier semestre de 2010 s'élevaient à 87,8 millions de dollars, dépassant déjà le niveau correspondant de 2009. Les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui et autres recettes ont atteint 6,7 millions d'euros pour les six premiers mois de 2010.

Gestion des bâtiments

8. Un montant initial de 31,8 millions d'euros a été alloué pour 2010 en début d'exercice. Le budget du Service des bâtiments est exécuté conformément au programme de travail en vigueur. Au 30 juin 2010, les dépenses engagées s'élevaient à 13,8 millions d'euros, contre 13,1 millions d'euros en 2008, soit un taux d'utilisation de 43,3 % du montant brut du budget approuvé pour la gestion des bâtiments.

III. Contributions

A. Recouvrement

9. Au total, 72 États Membres, dont 9 font partie des pays les moins avancés (PMA), ont acquitté l'intégralité de leurs contributions et 35 États Membres, dont 8 PMA, ont soit effectué des versements partiels, soit vu leur quote-part réduite au titre du reversement des soldes inutilisés pour 2010. Les contributions recouvrées pour la période allant de janvier à juin 2010, ventilées par liste d'États, sont récapitulées au tableau 1.

Tableau 1
Recouvrement des contributions, janvier-juin 2010
(En millions d'euros)

<i>Liste d'États*</i>	<i>Année en cours</i>	<i>Années antérieures</i>	<i>Total</i>
A	3,98	0,20	4,18
B	36,50	0,56	37,06
C	0,24	0,54	0,78
D	2,79	0,00	2,79
Autres	0,00	0,02	0,02
États-Unis d'Amérique	0,00	0,00	0,00
Ex-Yougoslavie	0,00	0,00	0,00
Total	43,51	1,32	44,83

* Voir document IDB.36/25.

B. Contributions non acquittées

10. L'état détaillé des contributions non acquittées au 30 juin 2010 est récapitulé à l'annexe du présent document. Le tableau 2 présente les quotes-parts et les contributions non acquittées à cette date, ventilées par liste d'États.

Tableau 2
Quotes-parts et contributions non acquittées au 30 juin 2010

<i>Liste d'États*</i>	<i>Quotes-parts (%)</i>	<i>Millions d'euros</i>		
		<i>Année en cours</i>	<i>Années antérieures</i>	<i>Total</i>
A	12,457	5,77	2,82	8,59
B	77,813	24,42	0,00	24,42
C	6,009	4,47	34,80	39,27
D	3,711	0,12	5,42	5,54
Autres	0,010	0,01	0,37	0,38
Total partiel	100,000	34,79	43,41	78,20
États-Unis d'Amérique		0,00	69,07	69,07
Ex-Yougoslavie		0,00	2,08	2,08
Total	100	34,79	114,56	149,35

* Voir document IDB.36/25.

IV. Exercice du droit de vote

11. Comme indiqué à l'annexe du présent document, 44 États Membres étaient suspendus de l'exercice du droit de vote au 30 juin 2010, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier. La situation concernant l'exercice du droit de vote dans les différents organes directeurs est présentée au tableau 3.

Tableau 3
Suspension de l'exercice du droit de vote au 30 juin 2010

Organe	Nombre d'États Membres		
	2010	2009	2008
Conférence générale	44	40	37
Conseil du développement industriel	4	4	1
Comité des programmes et des budgets	3	1	2

12. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2010, ces États Membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2007 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2008, soit un montant total minimum de 34 017 471 euros.

V. Plans de paiement pluriannuels

13. Le tableau 4 récapitule l'état actuel de l'exécution des plans de paiement que les États Membres ont conclus en vue du règlement de leurs arriérés de contributions. Le Secrétariat note avec satisfaction et reconnaît les efforts considérables qu'ont déployés tous les États Membres qui ont respecté leurs engagements et obligations énoncés dans leur plan de paiement. Les autres États Membres ayant des arriérés de contributions sont encouragés à envisager de présenter des plans de paiement afin de les réduire progressivement.

Tableau 4
État des plans de paiement au 30 juin 2010
(Montants en euros)

État Membre	Montant total des arriérés faisant l'objet du plan*	Montant restant à acquitter au 30 juin 2010	Montants reçus ou dus en 2010	Durée (années)	Date de la tranche due en 2010 (mois)	Tranche due	Versement effectué en 2010
Azerbaïdjan	1 269 247	385 493	131 168	10	mai	Huitième	En retard
République de Moldova	878 231	614 165	87 680	10	juin	Quatrième	Programmé
Ukraine	9 711 236	1 951 901	1 951 901	10	octobre	Neuvième et dixième	Retard de paiement depuis 2009
Total	11 858 714	2 951 559	2 170 749				

* Montant total des arriérés au moment de la signature du plan.

Arriérés dus par d'anciens États Membres

14. Les États-Unis d'Amérique doivent à l'Organisation les montants suivants:

	<u>Euros</u>
Contributions pour la période 1994-1996	69 068 887
Impôts sur le revenu (au titre de l'accord relatif au remboursement des impôts)	955 784
Total	70 024 671

Le Secrétariat s'efforce d'obtenir le versement de ces arriérés.

15. Comme indiqué dans le document IDB.36/5, le 19 mars 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 63/249 sur les arriérés de contributions de l'ex-Yougoslavie.

16. Le Secrétariat continuera de suivre cette question et, dès réception des renseignements demandés concernant la part des montants dus par les États successeurs de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, conformément à la résolution indiquée ci-dessus, il en informera les organes directeurs et prendra les mesures voulues pour obtenir le règlement de ces arriérés.

VI. Soldes inutilisés des crédits ouverts et intérêts en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget

17. Conformément à la conclusion 2009/3 du Comité des programmes et des budgets, à la décision IDB.36/Dec.12 et à la décision GC.13/Dec.15 g) sur les soldes inutilisés des crédits ouverts, le montant de 6 812 043 euros représentant le solde non utilisé des contributions pour l'exercice biennal 2006-2007 a été reversé en 2010 aux États Membres remplissant les conditions requises, à l'exception de trois qui ont renoncé à leurs parts pour un montant total de 86 037 euros.

18. En application de la décision GC.13/Dec.15 h) de la Conférence générale, adoptée en décembre 2009, sur un total de 12 113 949 euros, y compris les intérêts perçus en sus des intérêts créditeurs prévus au budget (2 414 832 euros), un montant de 6 545 524 euros est devenu disponible pour financer l'initiative de gestion du changement (5 079 098 euros) et pour des comptes spéciaux destinés, pendant l'exercice biennal 2010-2011, aux activités de coopération technique (1 466 426 euros). Le solde d'un montant de 5 568 425 euros a été soit restitué, soit déduit des quotes-parts, suivant les demandes formulées par 14 États Membres.

19. En outre, un montant total de 252 862 euros a été reçu sous forme de contributions volontaires de deux États Membres pour le financement de l'initiative de gestion du changement (202 862 euros) et des activités de coopération technique (50 000 euros).

20. Au 30 juin 2010, le montant provisoire des soldes inutilisés des années antérieures devant être reversé ultérieurement s'établissait à 224 830 euros.

VII. Mesures à prendre par le Comité

21. Le Comité pourrait envisager de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.38/7-PBC.26/7;

b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.”

Annexe

État des contributions au budget ordinaire au 30 juin 2010 (En euros)

États Membres	Contributions non acquittées	Avances non versées au Fonds de roulement pour 2010	Montant total dû	Années	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
Afghanistan	579	0	579	2010P	Oui	
Afrique du Sud	0	0	0	-	Oui	
Albanie	0	0	0	-	Oui	
Algérie	0	0	0	-	Oui	
Allemagne	4 238 016	0	4 238 016	2010P	Oui	
Angola	5 629	0	5 629	2009P	Oui	
Arabie saoudite	0	0	0	-	Oui	
Argentine	1 919 172	0	1 919 172	2007P	Non	866 490
Arménie	913 268	0	913 268	1992P	Non	906 431
Autriche	0	0	0	-	Oui	
Azerbaïdjan	385 493	0	385 493	1997P	Oui	Plan de paiement
Bahamas	0	0	0	-	Oui	
Bahreïn	0	0	0	-	Oui	
Bangladesh	0	0	0	-	Oui	
Barbade	0	0	0	-	Oui	
Bélarus	0	0	0	-	Oui	
Belgique	0	0	0	-	Oui	
Belize	2 933	0	2 933	2007P	Non	760
Bénin	3 429	0	3 429	2007P	Non	1 250
Bhoutan	715	0	715	2010P	Oui	
Bolivie (État plurinational de)	28 289	0	28 289	2007P	Non	9 810
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	-	Oui	
Botswana	0	0	0	-	Oui	
Brésil	25 577 384	0	25 577 384	1995P	Non	22 740 480
Bulgarie	0	0	0	-	Oui	
Burkina Faso	0	0	0	-	Oui	
Burundi	49 416	0	49 416	1995P	Non	47 240
Cambodge	315	0	315	2010P	Oui	
Cameroun	17 147	0	17 147	2009P	Oui	
Cap-Vert	101 391	0	101 391	1991P	Non	99 210
Chili	310 974	0	310 974	2009P	Oui	
Chine	2 699 275	0	2 699 275	2010P	Oui	
Chypre	43 883	0	43 883	2010P	Oui	
Colombie	0	0	0	-	Oui	
Comores	139 933	0	139 933	1986P	Non	137 760
Congo	0	0	0	-	Oui	
Costa Rica	280 809	0	280 809	1999P	Non	178 480
Côte d'Ivoire	9 158	0	9 158	2010P	Oui	

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2010</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote ^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Croatie	0	0	0	-	Oui	
Cuba	155 535	0	155 535	2008P	Oui	
Danemark	0	0	0	-	Oui	
Djibouti	98 839	0	98 839	1991P	Non	96 660
Dominique	5 080	0	5 080	2004P	Non	2 900
Égypte	0	0	0	-	Oui	
El Salvador	326 179	1 925	328 104	1988	Non	263 040
Émirats arabes unis	0	0	0	-	Oui	
Équateur	0	0	0	-	Oui	
Érythrée	0	0	0	-	Oui	
Espagne	2 980 267	0	2 980 267	2010P	Oui	
Éthiopie	0	0	0	-	Oui	
ex-République yougoslave de Macédoine	9 471	0	9 471	2009P	Oui	
Fédération de Russie	0	0	0	-	Oui	
Fidji	7 768	0	7 768	2008P	Oui	
Finlande	0	0	0	-	Oui	
France	0	0	0	-	Oui	
Gabon	48 511	0	48 511	2005P	Non	23 040
Gambie	63 741	0	63 741	1994P	Non	61 560
Géorgie	1 608 459	0	1 608 459	1992P	Non	1 599 300
Ghana	0	0	0	-	Oui	
Grèce	495 579	0	495 579	2010P	Oui	
Grenade	48 698	0	48 698	1995P	Non	46 520
Guatemala	31 457	0	31 457	2010P	Oui	
Guinée	0	0	0	-	Oui	
Guinée-Bissau	122 064	0	122 064	1988P	Non	119 890
Guinée équatoriale	10 795	0	10 795	2006P	Non	3 960
Guyana	0	0	0	-	Oui	
Haïti	2 077	0	2 077	2010P	Oui	
Honduras	163	0	163	2010P	Oui	
Hongrie	0	0	0	-	Oui	
Inde	0	0	0	-	Oui	
Indonésie	0	0	0	-	Oui	
Iran (République islamique d')	181 707	0	181 707	2010P	Oui	
Iraq	0	0	0	-	Oui	
Irlande	0	0	0	-	Oui	
Israël	0	0	0	-	Oui	
Italie	0	0	0	-	Oui	
Jamahiriya arabe libyenne	54 263	0	54 263	2010P	Oui	
Jamaïque	0	0	0	-	Oui	
Japon	15 884 323	0	15 884 323	2010P	Oui	
Jordanie	0	0	0	-	Oui	

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2010</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote ^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Kazakhstan	0	0	0	-	Oui	
Kenya	31 088	0	31 088	2008P	Oui	
Kirghizistan	380 366	0	380 366	1993P	Non	378 190
Koweït	182 034	0	182 034	2010P	Oui	
Lesotho	1 247	0	1 247	2009P	Oui	
Liban	34 419	0	34 419	2010P	Oui	
Libéria	111 254	0	111 254	1990P	Non	109 080
Lituanie	31 287	0	31 287	2010P	Oui	
Luxembourg	0	0	0	-	Oui	
Madagascar	2 257	0	2 257	2010P	Oui	
Malaisie	186 628	0	186 628	2010P	Oui	
Malawi	0	0	0	-	Oui	
Maldives	1 096	0	1 096	2009P	Oui	
Mali	783	0	783	2010	Oui	
Malte	0	0	0	-	Oui	
Maroc	0	0	0	-	Oui	
Maurice	0	0	0	-	Oui	
Mauritanie	82 063	0	82 063	1992P	Non	79 890
Mexique	9 255 724	0	9 255 724	2007P	Non	1 948 940
Monaco	0	0	0	-	Oui	
Mongolie	0	0	0	-	Oui	
Monténégro	783	0	783	2010P	Oui	
Mozambique	715	0	715	2010P	Oui	
Myanmar	37 530	0	37 530	2005P	Non	21 380
Namibie	0	0	0	-	Oui	
Népal	2 723	0	2 723	2010P	Oui	
Nicaragua	144 577	149	144 726	1986P	Non	137 890
Niger	101 426	0	101 426	1991P	Non	99 250
Nigéria	201 901	0	201 901	2007P	Non	45 990
Norvège	783 868	0	783 868	2010P	Oui	
Nouvelle-Zélande	0	0	0	-	Oui	
Oman	0	0	0	-	Oui	
Ouganda	7 629	0	7 629	2008P	Oui	
Ouzbékistan	478 842	0	478 842	1997P	Non	453 370
Pakistan	67 226	0	67 226	2009P	Oui	
Panama	18 413	0	18 413	2010P	Oui	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	28 807	0	28 807	2003P	Non	21 970
Paraguay	4 323	0	4 323	2010P	Oui	
Pays-Bas	0	0	0	-	Oui	
Pérou	158 932	0	158 932	2009P	Oui	
Philippines	673	0	673	2010P	Oui	
Pologne	0	0	0	-	Oui	
Portugal	0	0	0	-	Oui	

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2010</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote ^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Qatar	0	0	0	-	Oui	
République arabe syrienne	0	0	0	-	Oui	
République centrafricaine	116 754	0	116 754	1989P	Non	114 570
République de Corée	2 186 800	0	2 186 800	2010P	Oui	
République de Moldova	614 165	0	614 165	1995P	Oui	Plan de paiement
République démocratique du Congo	145 278	0	145 278	1989P	Non	136 120
République démocratique populaire lao	0	0	0	-	Oui	
République dominicaine	551 581	2 125	553 706	1986	Non	476 990
République populaire démocratique de Corée	6 808	0	6 808	2010P	Oui	
République tchèque	0	0	0	-	Oui	
République-Unie de Tanzanie	9 679	0	9 679	2009P	Oui	
Roumanie	0	0	0	-	Oui	
Royaume-Uni	0	0	0	-	Oui	
Rwanda	0	0	0	-	Oui	
Sainte-Lucie	1 491	0	1 491	2009P	Oui	
Saint-Kitts-et-Nevis	2 404	0	2 404	2007P	Non	230
Saint-Vincent-et-les Grenadines	116 224	0	116 224	1989P	Non	114 050
Samoa	1 556	74	1 630	2009	Oui	
Sao Tomé-et-Principe	139 933	0	139 933	1986P	Non	137 760
Sénégal	18 000	0	18 000	2007P	Non	4 180
Serbie	20 801	0	20 801	2010P	Oui	
Seychelles	2 145	0	2 145	2010P	Oui	
Sierra Leone	2 559	0	2 559	2007P	Non	380
Slovaquie	0	0	0	-	Oui	
Slovénie	0	0	0	-	Oui	
Somalie	139 932	0	139 932	1986P	Non	137 760
Soudan	14 092	0	14 092	2009P	Oui	
Sri Lanka	0	0	0	-	Oui	
Suède	0	0	0	-	Oui	
Suisse	0	0	0	-	Oui	
Suriname	715	0	715	2010P	Oui	
Swaziland	2 145	0	2 145	2010P	Oui	
Tadjikistan	132 375	0	132 375	1995P	Non	129 450
Tchad	99 861	0	99 861	1991P	Non	97 680
Thaïlande	0	0	0	-	Oui	
Timor-Leste	2 209	0	2 209	2008P	Oui	
Togo	57 960	0	57 960	1994P	Non	55 780
Tonga	1 114	0	1 114	2009P	Oui	

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2010</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote ^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Trinité-et-Tobago	0	0	0	-	Oui	
Tunisie	0	0	0	-	Oui	
Turkménistan	242 988	538	243 526	1995	Non	225 040
Turquie	0	0	0	-	Oui	
Ukraine [*]	1 951 901	0	1 951 901	1998P	Non	1 805 310
Uruguay	14 778	0	14 778	2010P	Oui	
Vanuatu	83 620	0	83 620	1992P	Non	81 440
Venezuela (République bolivarienne du)	309 293	0	309 293	2009P	Oui	
Viet Nam	0	0	0	-	Oui	
Yémen	6 912	0	6 912	2010P	Oui	
Zambie	0	0	0	-	Oui	
Zimbabwe	0	0	0	-	Oui	
Total partiel:	78 196 872	4 811	78 201 683			34 017 471
Ex-Yougoslavie ^b	2 081 599		2 081 599	1990(P)-2001		
État non membre:						
États-Unis d'Amérique ^c	69 068 887		69 068 887	1994(P)-1996		
TOTAL	149 347 358	4 811	149 352 169			34 017 471

<i>État récapitulatif des contributions non acquittées par exercice/par année</i>	<i>Euros</i>
1986/1987	90 872
1988/1989	164 200
1990/1991	1 121 899
1992/1993	1 533 951
1994/1995	41 242 520
1996/1997	36 215 278
1998/1999	6 000 129
2000/2001	3 485 628
2002/2003	4 382 407
2004/2005	4 663 006
2006/2007	7 238 391
2008/2009	8 413 113
Total partiel:	114 551 394
2010	34 795 964
TOTAL	149 347 358

Notes:

P Versement partiel.

^a Conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, le droit de vote de 44 États Membres a été suspendu.

^b Contribution sur le point d'être réglée (résolution 63/249 de l'Assemblée générale).

^c État Membre de l'Organisation jusqu'au 31 décembre 1996.

* Ukraine: Conformément au rapport du Groupe de discussion à composition non limitée sur le versement dans les délais des quotes-parts (IDB.19/12, par. 15), en cas de non-respect du plan de paiement (retard de paiement) notamment en cas de non-paiement de la contribution de l'année en cours, le montant restant dû par l'État Membre devrait être considéré comme un arriéré de contribution. Conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif, le droit de vote a dû être suspendu.
